



## PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 24 FEVRIER 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre février, à dix-neuf heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Mur-ès-Allier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Pérignat-ès-Allier, sous la présidence de Monsieur Gilles VOLDOIRE, Président.

Date de Convocation : 17 février 2014

Nombre de conseillers :

- ❖ En exercice : 30
- ❖ Présents : 25
- ❖ Votants : 28

Présents : Sylvette ANTRAYGUES - Maurice DESCHAMPS - Guy MAILLARD - Nicole NENOT (Chauriat) - Olivier BOULICAUD - René LEMERLE - Chantal de MONTARD - Martine VAQUIER - Gilles VOLDOIRE (Dallet) - Gérard BLANCHAMP - Pascal BOITEL - Sébastien CONTAMINE - Claude DELETANG - François RUDEL - Andrée TAUSSIG (Mezel) - Jean-Pierre BUCHE - Bruno CARUANA - Colette HENRION - Fabienne POUPENEY - Michel VIVIER (Pérignat-ès-Allier) - Christian CARRET - Philippe DOMAS - Bruno DURIF - Jean-Louis HOSTALIER - Marie-Paule POILPOT (Saint-Bonnet-lès-Allier).

Absents excusés : Anne LAURAS - Pascal ROFFET - Françoise EMMETIERE.

Procurations : Anne LAURAS à Guy MAILLARD - Pascal ROFFET à Olivier BOULICAUD - Françoise EMMETIERE à Jean-Pierre BUCHE.

Absents non excusés : Bernard RUGGERI - Caroll MAISONNEUVE.

Claude DELETANG est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Président indique qu'il convient de rajouter un point à l'ordre du jour concernant une délibération sur les amortissements.

### ORDRE DU JOUR :

1. Choix du prestataire pour le lot menuiseries extérieures pour le château de Mezel
2. Choix des prestataires pour l'aménagement du sentier de randonnée sur le puy de Mur
3. Demande de subvention au Conseil général pour les actions inscrites au plan de gestion de l'ENSIL pour 2014
4. Signature d'une convention avec l'association de préfiguration d'une régie de territoire
5. Comptes administratifs 2013
6. Comptes de gestion 2013
7. Affectations de résultats 2013
8. Vote des taux sur l'enlèvement des ordures ménagères 2014
9. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2014
10. Vote des budgets principal et annexe 2014
11. Les amortissements
12. Questions diverses

## I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 JANVIER 2014

Le procès-verbal du Conseil Communautaire du 13 janvier 2014 est adopté à l'unanimité.

## II - CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LE LOT MENUISERIEUX EXTERIEURES POUR LE CHATEAU DE MEZEL

Suite à la consultation en Marché à Procédure Adaptée pour les travaux de reprise du lot Menuiseries extérieures, envoyée à la publication le 27 janvier 2014, Maurice DESCHAMPS précise que le règlement de consultation prévoyait un classement des offres comme suit :

- Critère n°1 : 70 % Qualité et valeur technique de l'offre
- Critère n°2 : 30% Prix des prestations

Après présentation du rapport des analyses et sur avis de la commission d'appel d'offres, il est proposé de retenir l'entreprise suivante :

Lot 1 : Reprises et Finitions d'Ouvrages de Menuiseries Ext. Bois et Vitrerie.	
Société	Montant de l'offre en Euros HT
SNCM BONJEAN	17 376.93

Philippe DOMAS : par rapport à ce qui restait à faire à l'entreprise SABATERRY, et au montant qui restait à payer comment se situe cette nouvelle offre ?

Gilles VOLDOIRE : elle reste en dessous puisqu'il restait environ 25 000 € à régler à SABATERRY.

Fabienne POUPENEY : est-ce bien sur ces marchés que nous avons signé la convention de groupement de commande avec Vertaizon ?

Stéphanie VERGNIAUD : c'est effectivement pour l'aménagement du sentier de randonnée sur le puy de Mur.

Sur avis de la commission d'appel d'offres, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- valide le rapport d'analyse des offres tel que transmis et présenté à chacun,
- Accepte de retenir l'entreprise SNCM BONJEAN selon les conditions définies ci-dessus,
- donne tous pouvoirs au Président pour signer tous actes de ce marché relatif à des reprises et finitions d'ouvrages de menuiseries extérieures bois et vitrerie dans l'hôtel du château de Mezel.

## III - CHOIX DES PRESTATAIRES POUR L'AMENAGEMENT DU SENTIER DE RANDONNEE SUR LE PUY DE MUR

### 3.1 - Choix des prestataires pour la réalisation de six panneaux thématiques

Maurice DESCHAMPS rappelle que dans le cadre de l'aménagement du sentier de randonnée sur le puy de Mur (action inscrite au plan de gestion de l'ENSIL), une consultation a été lancée le 20 janvier pour la réalisation et pose de 6 panneaux thématiques

Maurice DESCHAMPS indique que la consultation comportait 3 lots et que le règlement de consultation prévoyait un classement des offres comme suit :

- le coût : 45 %
- Le respect des garanties de durabilité et de qualités environnementales : 35 %
- le respect des délais : 10 %
- les références en matière de réalisation de ce type de prestation : 10 %.

Après présentation du rapport des analyses et sur avis de la commission d'appel d'offres, il est proposé de retenir les entreprises suivantes :

<b>Lot 1 : Maquette PAO des 6 surfaces d'information</b>	
<b>Société</b>	<b>Montant de l'offre en Euros HT</b>
<b>MIC SIGNALOC</b>	1 200.00 €
<b>Lot 2 : Edition des surfaces d'information</b>	
<b>Société</b>	<b>Montant de l'offre en Euros HT</b>
<b>MIC SIGNALOC</b>	720.00 €
<b>Lot 3 : Réalisation et pose du mobilier</b>	
<b>Société</b>	<b>Montant de l'offre en Euros HT</b>
<b>MIC SIGNALOC</b>	2 820.00 €
<b>Soit un total de 4 740 €</b>	

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- valide le rapport d'analyse des offres tel que transmis et présenté à chacun,
- propose de retenir les entreprises présentées ci-dessus aux prix indiqués,
- donne tout pouvoir au Président pour signer tout acte relatif à l'aménagement du sentier de randonnée sur le puy de Mur.

### **3.2 - Choix des prestataires pour la réalisation des deux tables paysagères**

Maurice DESCHAMPS indique que la consultation comportait 3 lots et que le règlement de consultation prévoyait un classement des offres comme suit :

- × le coût : 35 %
- × Le respect des garanties de durabilité et de qualités environnementales : 30 %
- × La créativité du projet : 20 %
- × les références en matière de réalisation de ce type de prestation : 10 %
- × respect des délais : 5 %

#### **3.2.1 - Choix du prestataire lot 1 « Maquette dessinée de la surface d'information »**

Maurice DESCHAMPS : la commission d'appel d'offres s'est interrogée sur l'offre anormalement basse de la proposition de Mme Hélène COMBRONDE et propose de lui demander de justifier son prix de 700 € pour le graphisme des deux tables d'orientation.

A défaut de pouvoir justifier cette offre, la commission d'appel d'offres propose de retenir l'offre de Bernard THEVENET pour un montant de 2 200 €.

Il est rappelé que pour cette prestation, de nombreux aller-retour seront nécessaires avec les élus sur le choix des visuels et que cela a un coût.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- valide le rapport d'analyse des offres tel que transmis et présenté à chacun,
- propose de retenir l'offre d'Hélène COMBRONDE si les justificatifs présentés permettent de réexaminer son offre et à défaut, de retenir l'offre de Bernard THEVENET,
- donne tout pouvoir au Président pour signer tout acte relatif à l'aménagement du sentier de randonnée sur le puy de Mur.

### 3.2.2 - Choix du prestataire lot 2 « L'édition de la surface d'information »

Après présentation du rapport des analyses et sur avis de la commission d'appel d'offres, il est proposé de retenir l'entreprise suivante :

<b>Lot 2 : Edition de la surface d'information</b>	
<b>Société</b>	<b>Montant de l'offre en Euros HT</b>
<b>Nicole GUILLIEN-GARDELL</b>	2 400.00 €

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- valide le rapport d'analyse des offres tel que transmis et présenté à chacun,
- propose de retenir l'entreprise présentée ci-dessus au prix indiqué,
- donne tout pouvoir au Président pour signer tout acte relatif à l'aménagement du sentier de randonnée sur le puy de Mur.

### 3.2.3 - Choix du prestataire lot 3 « Réalisation et pose du mobilier »

Maurice DESCHAMPS précise qu'aucune offre n'a été faite pour la réalisation et la pose du mobilier, et que par conséquent une nouvelle consultation sera lancée plus tard, en apportant d'avantages de précisions sur le lieu et les modalités d'implantation des deux tables.

## IV - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL POUR LES ACTIONS INSCRITES AU PLAN DE GESTION DE L'ENSIL EN 2014

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de l'ENSIL sur les puy de Mur et de Pileyre, des actions ont été inscrites dans un plan de gestion quinquennal validé en conseil communautaire du 25 mars 2013.

La commission aménagement-environnement et la commune de Vertaizon (avec laquelle a été signée une convention de groupement de commandes) proposent de déposer une demande de subvention pour 2014 au Conseil général du Puy-de-Dôme pour les actions et montants suivants.

Etant entendu que seules les acquisitions de Mur-ès-Allier sont inscrites ci-dessous, la commune de Vertaizon devant déposer sa propre demande :

	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>Total retenu en 2014</b>
<b>Poursuivre les acquisitions foncières</b>	8 000 €	8 000 €	16 000 €
<b>Débroussailler les coteaux</b>		2 700 €	2 700 €
<b>Tailler les arbres têtards et les haies</b>	2 000 €		2 000 €
<b>Evacuer les déchets</b>		5 500 €	5 500 €
<b>Inventorier la faune</b>		3 500 €	3 500 €
<b>Associer les acteurs locaux</b>		5 000 €	5 000 €
<b>TOTAL</b>			<b>34 700 €</b>

Le plan de financement serait le suivant :

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	
Acquisitions (Uniquement Mur-ès-Allier)	16 000 €	Département 40 %	6 400 €
		Région 40 %	6 400 €
		Mur-ès-Allier	3 200 €
Actions (Mur-ès-Allier et Vertaizon)	18 700€	Département 40 %	7 480 €
		Vertaizon (60 % de 8 750)	5 250 €
		Mur-ès-Allier	5 970 €
<b>TOTAL</b>	<b>34 700 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>34 700€</b>

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- valide, sur proposition de la commission aménagement-environnement, le choix des actions à réaliser en 2014 dans le cadre du plan de gestion de l'ENSIL,
- approuve le plan de financement ci-dessus,
- donne tout pouvoir au président pour déposer les demandes de subventions auprès du Conseil général du Puy-de-Dôme,
- donne tout pouvoir au président pour lancer toute consultation relative aux différentes mises en œuvre des actions et pour signer tout document relatif à ces actions.

## V - SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION DE PREFIGURATION DE LA REGIE DE TERRITOIRE

Monsieur le Président rappelle la délibération du 13 janvier 2013 actant le versement d'une subvention à l'association de préfiguration de la régie de territoire.

Il informe l'assemblée qu'il convient d'établir une convention d'objectifs et de moyens pour déterminer la nature du partenariat entre Mur-ès-Allier et l'association mentionnée ci-dessus dont le projet a été adressé préalablement à chaque délégué communautaire.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- approuve la convention annexée ci-après avec *L'Association de préfiguration de la régie de territoire*,
- autorise Monsieur le Président à signer la convention selon les conditions définies précédemment.

## VI - COMPTES ADMINISTRATIFS 2013

### 6.1 - Compte administratif principal 2013

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter le compte administratif 2013 par Maurice DESCHAMPS, lui donne acte de présentation faite, constate pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec le compte de gestion.

Arrêté les résultats définitifs ci-joints du COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2013 :

	DEPENSES 2013	RECETTES 2013	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	1 839 284.07	2 037 442.74	198 158.67
INVESTISSEMENT	837 361.51	609 611.23	- 100 849.12
- Résultats reportés		126 901.16	
RESULTATS DE CLÔTURE			97 309.55
Restes à réaliser	450 914.00	358 494.00	- 92 420.55
Résultats définitifs			<b>4 889.55</b>

Le Président quitte la salle pour le vote du compte administratif 2013, Maurice DESCHAMPS vice-président, met aux voix le compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2013 du budget principal.

## 6.2 - Compte administratif annexe 2013

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter le compte administratif 2013 du budget annexe par Maurice DESCHAMPS, lui donne acte de présentation faite, constate pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec le compte de gestion.

Arrêté les résultats définitifs ci-joints du **COMPTE ADMINISTRATIF ANNEXE 2013** :

	DEPENSES 2013	RECETTES 2013	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	47 830.32	157 460.37	109 630.05
INVESTISSEMENT	227 571.94	202 584.53	- 20 049.41
- Résultats reportés		4 938	
RESULTATS DE CLÔTURE			89 580.64
Restes à réaliser	43 300.00	0	- 43 300.00
Résultats définitifs			<b>46 280.64</b>

Le Président quitte la salle pour le vote du compte administratif 2013 du budget annexe, Maurice DESCHAMPS, vice-président, met aux voix le compte administratif annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2013 du budget annexe.

## VII - COMPTES DE GESTION 2013

### 1 - Compte de gestion principal 2013

Le Conseil Communautaire :

- après s'être fait présenter, par le receveur, le détail des réalisations effectuées et le compte de gestion dressé par le receveur,
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget principal de l'exercice 2013,
- après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures, le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui des titres de recettes émis et celui des mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures,

statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013, déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour la Communauté de Communes pour l'exercice 2013 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le compte de gestion 2013 du budget principal.

### 2 - Compte de gestion annexe 2013

Le Conseil Communautaire :

- après s'être fait présenter, par le receveur, le détail des réalisations effectuées et le compte de gestion du budget annexe dressé par le Receveur,
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe de l'exercice 2013,
- après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures, le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui des titres de recettes émis et celui des mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures,

statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013, déclare à l'unanimité que le compte de gestion du budget annexe dressé pour la Communauté de Communes pour l'exercice 2013 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le compte de gestion 2013 du budget annexe.

## VIII - AFFECTATIONS DE RESULTATS 2013

### 1. - Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2013 (Budget principal)

Le Conseil Communautaire :

- après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2013,
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2013,
- constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT DE CLOTURE 2013	RESTES A REALISER 2013	SOLDE DES RESTES À REALISER	CHIFFRES À PRENDRE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 100 849.12	450 914.00	- 92 420.00	- 193 269.12
		358 494.00		
FONCT	198 158.67			198 158.67

→ Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement

→ Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2013</b>	198 158.67
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	193 269.12
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	4 889.55
Total affecté au c/ 1068 :	<u>4 889.55</u>
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2013</b>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

### 2. Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2013 (Budget annexe)

Le Conseil Communautaire :

- après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2013 pour le budget annexe,
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2013 du budget annexe,
- constatant que le compte administratif du budget annexe présente les résultats suivants :

	RESULTAT DE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2013	RESTES A REALISER 2013	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES À PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 20 049.41	43 300.00	- 43 300.00	- 63 349.41
FONCT	109 630.05			109 630.05

→ Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement

→ Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2013</b>	109 630.05
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	63 349.41
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	46 280.64
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	
Total affecté au c/ 1068 :	<b><u>109 630.05</u></b>
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2013</b>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les deux affectations de résultats présentées ci-dessus.

## IX - VOTE DE LA TEOM 2014

Monsieur le Président rappelle la délibération du 9 octobre 2008 qui a institué la perception de la TEOM en lieu et place du Syndicat du Bois de l'Aumône pour les 5 communes de Mur-ès-Allier.

Compte tenu de la demande d'adhésion de l'ensemble du territoire au SBA au 1<sup>er</sup> janvier 2009, la Communauté de Communes percevra la TEOM pour le compte du SBA pour l'ensemble du territoire selon le taux proposé suivant :

Communes	TEOM 2014		
	Bases	Taux	Produit attendu
Chauriat	961 797	15.645 %	150 473
Dallet	988 122	15.645 %	154 592
Mezel	1 357 821	15.645 %	212 431
Pérignat-ès-Allier	1 139 677	15.645 %	178 302
St-Bonnet-lès-Allier	225 497	15.645 %	35 279
<b>TOTAL</b>	<b>4 672 914</b>		<b>731 077</b>

Il est fait remarquer que 2014 marque l'année du taux commun à toutes les communes.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide :

\* **A 3 ABSTENTIONS** : Jean-Pierre BUCHE (x2) - René LEMERLE.

\* **A 25 VOIX POUR**

- de prévoir la perception de la TEOM, en application des dispositions du b de l'article 1609 nonies A ter du Code général des impôts, en lieu et place du SBA qui l'a instituée, sur l'ensemble des communes adhérentes de la Communauté de communes au 1<sup>er</sup> janvier 2009.

- d'autoriser Monsieur le Président à signer toute pièce relative à ce dossier.

René LEMERLE réitère le fait que le classement des maisons n'est pas homogène sur toutes les communes et que par conséquent, le taux reste inégalitaire.



## X - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2014

Gilles VOLDOIRE indique qu'il convient de procéder au vote du taux d'imposition des taxes directes locales pour 2014.

Il est proposé de retenir :

- Cotisation Foncière sur les Entreprises : 24.33 %
- Taxe d'Habitation : 9.01%
- Taxe sur le Foncier non Bâti : 5.64%.

Ces taux restent inchangés par rapport à 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

1. Pour la Cotisation Foncière des Entreprises :
  - A 1 ABSTENTION : Pascal BOITEL
  - A 27 VOIX POUR
2. Pour la taxe d'habitation et la taxe sur le foncier non bâti :
  - A l'unanimité

approuve les taux présentés ci-dessus.

## XI- VOTE DES BUDGETS 2014

### 11 - 1 - Vote du budget principal 2014

Gilles VOLDOIRE : l'excédent de fonctionnement de 2013 couvrirait les 78 000 € de déficit du budget annexe et une subvention pourrait être votée d'un budget à l'autre. Toutefois, la commission a fait le choix de mettre en emprunt d'équilibre sur le budget annexe qui ne sera pas forcément contracté.

Le président précise également que seules les actions déjà engagées et décidées en 2013 sont inscrites aux budgets.

Maurice DESCHAMPS, vice-président présente le budget primitif 2014 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	836 535.12	836 535.12
FONCTIONNEMENT	2 065 326.00	2 065 326.00
TOTAL	2 901 861.12	2 901 861.12

### 11.2 - Vote du budget annexe 2014

Maurice DESCHAMPS présente le budget annexe 2014 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	357 391.41	357 391.41
FONCTIONNEMENT	78 031.00	78 031.00
TOTAL	435 422.41	435 422.41

Après délibération, le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, les deux budgets présentés ci-dessus.

## XII- LES AMORTISSEMENTS

Le président rappelle les délibérations du 29 mars 2007 et du 30 juin 2011 relatives aux amortissements. Aujourd'hui, il propose d'apporter les modifications comme suit :

- Logiciel : 2 ans
- Livres : 2 ans
- Matériel informatique : 3 ans
- Mobilier : 5 ans
- Etudes : 5 ans
- Immeuble de rapport : 50 ans
- Aménagement des réseaux d'eau : 50 ans
- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 1 000 €.

*L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20 h 30.*